

Turbulences sur l'aéroport Toulouse Blagnac



Turbulences sur l'aéroport Toulouse Blagnac

Hostiles depuis le rachat de l'aéroport Toulouse Blagnac par le consortium chinois de Casil Europe en 2015, à la politique menée par ce dernier qui selon eux vise à récupérer le plus rapidement possible son investissement, les quatre actionnaires publics de la Société Aéroport Toulouse-Blagnac (SATB) ont interpellé récemment le Premier ministre, par courrier, pour exprimer leur crainte face à l'éventualité de la vente par l'Etat des 10,01 % de capital qu'il détient en faveur de Casil Europe, propriétaire de 49,99 % du capital.

Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie, Georges Méric, Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne, Jean-Luc Moudenc, Président de Toulouse Métropole et Philippe Robardey, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse partagent leurs inquiétudes sur l'avenir d'un équipement majeur pour leur territoire et stratégique pour le développement de l'industrie aéronautique en France et en Europe.

« Depuis deux ans, la volonté systématique du nouvel actionnaire de ponctionner les réserves de la société démontre chaque jour une logique recherchant le rendement immédiat, déconnectée du développement à long terme de l'entreprise et de l'intérêt général du territoire et de son économie », déclarent-ils.

« Les turbulences apparues ces derniers mois en matière de gouvernance, avec l'annonce du départ du Président du Directoire et tout dernièrement de la Présidente du Conseil de Surveillance, nous interrogent d'autant plus sur la stabilité du 4eme aéroport de province », poursuivent-ils.

En tant que décideurs publics, les quatre actionnaires locaux font valoir leur responsabilité de prévoir l'évolution de ce dossier éminemment stratégique afin, d'une part, d'assurer la qualité de vie des riverains et, d'autre part, de maîtriser l'attractivité et le développement du territoire.

Ensemble, ils réaffirment leur volonté commune de garder un actionnariat public de long terme majoritaire au sein de la SATB et demandent à l'Etat de renoncer à exercer son option de vente.